

PUBLICITÉ SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-13 DU CODE DE COMMERCE

Puteaux, le 17 février 2022 [18h00 CET]

Lors de sa réunion du 30 janvier 2022, le Conseil d'administration a décidé de constituer un comité de pilotage et de suivi de la mission indépendante d'évaluation sur les allégations rapportées dans le livre « Les Fossoyeurs », qui sera présidé par Monsieur Olivier Lecomte, administrateur indépendant depuis novembre 2020.

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 15 février 2022, de rémunérer Monsieur Olivier Lecomte, pour toute la durée de sa mission, à hauteur de 9 000 euros par mois.

L'attribution de cette rémunération constitue une convention entre la Société et l'un de ses administrateurs en application de l'article L.225-46 du Code de commerce et a donc été approuvée en tant que convention réglementée, Monsieur Olivier Lecomte ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote.

Principales informations relatives à la convention réglementée :

Personne concernée : Monsieur Olivier Lecomte

Modalités, nature et objet : octroi d'une rémunération exceptionnelle au profit de Monsieur Olivier Lecomte, en sa qualité de Président du Comité *ad hoc* constitué pour piloter et suivre la mission indépendante d'évaluation relative aux allégations rapportées dans le livre « Les Fossoyeurs ». Cette rémunération exceptionnelle, qui sera versée pour toute la durée de la mission, s'élève à 9 000 euros par mois¹.

Motifs : le Conseil d'administration a considéré que l'octroi d'une telle rémunération, déterminée en considération du temps que cette mission prend à Monsieur Olivier Lecomte et de l'importance qu'elle revêt pour la Société, était conforme à l'intérêt social.

¹ Étant rappelé que le résultat net consolidé 2020 du Groupe s'établit à près de 160 millions d'euros et le résultat social d'ORPEA à près de 30 millions d'euros.

A propos d'ORPEA (www.orpea-corp.com)

Créé en 1989, ORPEA est un des principaux acteurs mondiaux de la prise en charge globale de la Dépendance, avec un réseau au 30 juin 2021 de 1 156 établissements pour 116 514 lits (dont 26 359 lits en construction) dans 23 pays, répartis sur 5 zones géographiques :

- France Benelux : 586 établissements / 49 207 lits (dont 5 672 en construction)
- Europe Centrale : 268 établissements / 28 419 lits (dont 5 828 en construction)
- Europe de l'Est : 142 établissements / 15 255 lits (dont 4 101 en construction)
- Péninsule Ibérique et Latam : 158 établissements / 23 108 lits (dont 10 373 en construction)
- Autres pays : 2 établissements / 525 lits (dont 385 en construction).

ORPEA est cotée sur Euronext Paris (ISIN : FR0000184798) et membre des indices SBF 120, STOXX 600 Europe, MSCI Small Cap Europe et CAC Mid 60.

Relations investisseurs ORPEA

Steve Grobet
EVP Communication and Investor Relations
s.grobet@orpea.net

Benoit Lesieur
Responsable Relations Investisseurs
b.lesieur@orpea.net

Relations investisseurs NewCap

Dusan Oresansky
Tél. : 01 44 71 94 94
orpea@newcap.eu

Relations Médias Image 7

Laurence Heilbronn
Tél. : 06 89 87 61 37
lheilbronn@image7.fr

Charlotte Le Barbier
Tél. : 06 78 37 27 60
clebarbier@image7.fr